



Paveur

En tant que paveur, vous participez à la construction de routes. Vous posez des pavés, des dalles de béton ou des margelles sur les nouvelles chaussées ou places.

Travail de la pierre

Le rouleau vibratoire a tassé l'asphalte ? Il est alors temps de mettre les dalles. Le paveur les pose et les enfonce à l'aide d'un marteau en caoutchouc. Il contrôle régulièrement l'horizontalité à l'aide de son niveau.

Une rue parfaite

En qualité de paveur, vous travaillez toujours en plein air. Vous devez donc pouvoir résister au vent et aux intempéries. Mais vous devez aussi faire preuve d'une grande précision, surtout quand vous mesurez et placez les pavés, car un paveur excelle par son travail soigneux.

Formation

Lors de votre formation, vous apprendrez tout sur :

- l'outillage : marteau explosif, vibro-compacteur, niveau... ;
- les matériaux : dalles de béton, briques recuites, pavés, ciment, types de sable... ;
- le placement et le jointoiement des margelles ;
- les couches de fondation, d'égalisation et de stabilisation ;
- la lecture d'un plan de situation, d'une carte et de dessins de travaux ;
- les prescriptions en matière de sécurité.

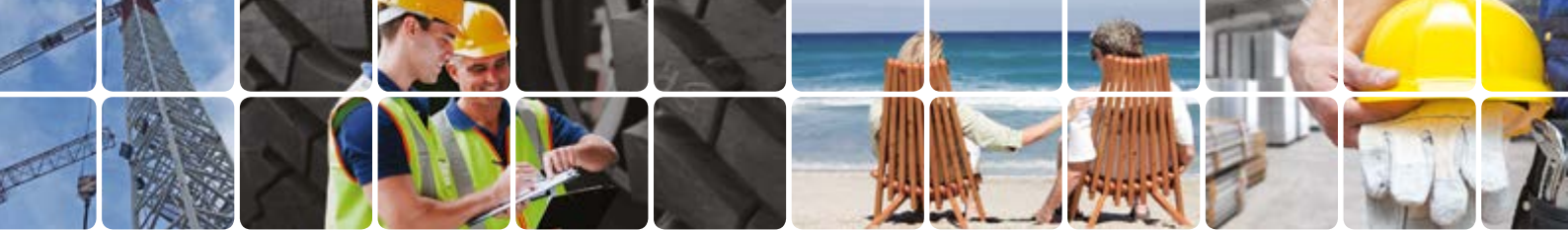
Priorité au bien-être

Le paveur utilise les équipements de travail adéquats pour déplacer, soulever et transporter les charges lourdes. S'il soulève ou déplace des charges manuellement, il veille à adopter une bonne posture de travail. Il est vigilant par rapport aux voitures et aux engins de chantier. Il se protège contre les intempéries et les grandes chaleurs de l'été. Il porte les équipements de protection individuelle tels que vêtements de signalisation, gants de protection, protection des genoux, protection des voies respiratoires, chaussures de sécurité, protection auditive.

Témoignage

« Quand on pense au paveur, on pense souvent au travail effectué sur les routes. Or, le métier est bien plus varié puisque cela comprend également les travaux d'aménagement des jardins chez les particuliers (terrasses, allées,...). En tant que paveur, on peut travailler avec des matériaux de différentes tailles et de différentes couleurs pour réaliser des aménagements toujours différents. Ce que j'aime également dans mon métier, c'est de prendre des photos avant le chantier et des photos après. Quand on montre le résultat au client, c'est toujours impressionnant ! ».

Christophe • paveur



UN TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION ?

RIEN QUE DES AVANTAGES !



Vous recevez non seulement un salaire attractif, et vous bénéficiez en outre d'une foule d'avantages supplémentaires :

- Des primes pour les travaux exceptionnels ou difficiles
- Une prime de chômage intempéries
- Une prime pour les aptitudes particulières
- Une prime annuelle de fidélité
- Une indemnité en cas d'empêchement de travailler à cause du gel, d'un chômage temporaire, d'une incapacité de travail, etc.
- De nouvelles possibilités de formation pour se recycler et progresser
- Un soutien financier lors d'un emprunt hypothécaire

LA RÉALITÉ DE LA CONSTRUCTION C'EST :

Une grande diversité

Le secteur propose un grand choix de métiers qui peuvent s'exercer dans des contextes très divers : de la rénovation résidentielle au vaste chantier de génie civil, en petite équipe ou au sein d'une grande entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur, de façon artisanale ou en recourant à l'utilisation des techniques les plus innovantes et des matériaux les plus révolutionnaires ... Les possibilités de trouver un métier et un environnement de travail adaptés à ses goûts et sa personnalité sont donc très nombreuses.

Un secteur particulièrement innovant

La capacité d'innovation du secteur se traduit par des multiples évolutions remarquables, révélatrices du potentiel d'adaptation des entreprises de construction face aux défis technologiques de l'avenir et aux obligations de résultat auxquelles elles sont soumises, en matière énergétique, par exemple. La construction, aujourd'hui, évolue quotidiennement

Des métiers dans l'air du temps

Les avancées permises par la recherche et le développement font qu'aujourd'hui, les métiers de la construction s'inscrivent dans l'air du temps. L'intégration du développement durable et du respect de l'environnement, dans le cadre des nouvelles réglementations européennes, en sont un exemple.

Vous êtes intéressé par ce métier ? Prenez contact avec votre bureau régional Constructiv !

Bureaux régionaux Constructiv de Wallonie et Bruxelles		
Brabant-Wallon et Namur	t 081 24 03 40 - f 081 24 03 48	bnl@constructiv.be
Bruxelles	t 02 209 67 62 - f 02 210 03 37	bru@constructiv.be
Hainaut	t 065 39 47 90 - f 065 39 47 99	ht@constructiv.be
Liège	t 04 221 56 60 - f 04 221 56 67	lg@constructiv.be
Luxembourg	t 061 24 04 70 - f 061 24 04 79	lux@constructiv.be